



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **10 novembre 2022**

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	35	5	3

Date de convocation le **4 novembre 2022**Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric **KIZILDAG****V_DEL_221110_12****Un arbre-une naissance****Rapporteur : Monsieur BAGES-LIMOGES,****Présents :**

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI, Nadia LAKEHAL donne pouvoir à Abdoulaye SOW, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Maoulida M'MADI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Sacha FORCA

Mesdames, Messieurs,

Les bouleversements climatiques auxquels nous sommes confrontés nous incitent à mieux réfléchir une transition écologique en l'intégrant dans toutes nos politiques publiques. La Ville a ainsi décidé non seulement de préserver son patrimoine naturel mais de l'étoffer. Ainsi le Plan Local D'urbanisme et d'Habitat voté en 2019 a permis d'augmenter la taille des zones naturelles et agricoles.

Nous proposons au travers de cette délibération d'augmenter notre patrimoine arboré.

La désimperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraîcheurs sont des mesures fortes qui améliorent rapidement le bien-être des habitants. Bien entendu, le remplacement des arbres, leurs plantations, doivent tenir compte des évolutions hydrométrique et météorologique, mais aussi sanitaire avec l'accroissement d'allergies liés aux pollens de certaines essences.

C'est dans ce cadre, que le 27 septembre 2019, la Ville a délibéré pour s'engager dans la charte de l'arbre.

Au travers de cette Charte, les signataires ont fait connaître leur adhésion aux grands principes qu'elle développe. Mais au-delà de la simple déclaration d'intention, la charte de la forêt urbaine entend être avant tout un outil au service de l'action.

L'ARBRE, UN AGENT DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION URBAINE DE L'AIR

Les arbres contribuent grandement à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain. Car, en plus de leur capacité bien connue à produire de l'oxygène lors de la photosynthèse, ils absorbent également les polluants atmosphériques très présents dans l'air de nos villes que sont l'ozone, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et le dioxyde de carbone. Enfin ils fixent les poussières, cendres, pollens et autres particules en suspension dans l'air.

Les arbres permettent de lutter contre la pollution sonore quand ils sont utilisés dans la mise en œuvre de dispositifs antibruit (en complément de talus végétalisés et/ou de murs antibruit). Les plantations d'alignement contribuent également à étouffer les bruits liés à la circulation en atténuant leur réverbération sur les façades.

La qualité de l'eau et des sols constitue un enjeu environnemental majeur, y compris en milieu urbain où elle s'avère particulièrement menacée. L'arbre urbain a un rôle à jouer dans la prise en compte de cet enjeu. Certaines espèces d'arbres comme les saules, peupliers, bouleaux ou robiniers sont en effet particulièrement efficaces en matière de phytoremédiation. Cette technique permet la remise en état par les plantes de sols ou nappes d'eau contaminée. Elle se base sur leur propriété d'absorber, neutraliser et transformer un large spectre de polluants (métaux, pesticides, solvants, hydrocarbures, etc.). Elle s'avère ainsi particulièrement intéressante pour préparer la reconquête des friches ou délaissés urbains polycontaminés.

LA PLACE DE L'ARBRE EN MILIEU URBAIN – DES PRINCIPES DANS LA CHARTE, DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR VAULX-EN-VELIN

Les arbres sont de mieux en mieux suivis et traités par les collectivités (exemple des fosses de plantations avec les mélanges terre pierre, dimensions des arbres à la plantation).

Le principe de durée est également un axe structurant du déploiement de l'arbre en ville. Un arbre planté dans des tailles raisonnables a plus de chance de se développer qu'un arbre planté avec une taille conséquente. Parmi les 357 arbres plantés au cours de l'année 2021, ce principe a été respecté pour l'ensemble de ces plantations.

Les principes de reboisement et de phytoremédiation sont également des axes de travail, notamment sur le projet de l'îlot des Dentellières ou encore les anciens espaces de l'Hôtel

en Centre-ville.

Au cours de l'année 2021, les 157 arbres plantés par la ville a

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le



ID : 069-216902569-20221110-V DEL 221110_12-DE

Plus de trois cents espèces et variétés d'arbres sont susceptibles d'être employées en plantations naturelles ou d'ornement dans la région lyonnaise. Elles sont autant de sources de plaisirs et d'opportunités pour enrichir les paysages en volumes, en structures, en transparences, en matières et en couleurs. La diversité végétale est à l'origine de la richesse écologique des milieux et de l'enrichissement culturel et botanique des citoyens. La diversité est enfin une clef d'adaptation de notre environnement végétal aux changements climatiques.

Exemple du platane :

L'engouement pour le platane de 1830-40 à nos jours a créé une situation de monoculture à Lyon comme dans beaucoup de grandes villes de France. La multiplication facile de l'essence, sa plasticité écologique et architecturale, ainsi que sa croissance rapide expliquent ce choix. Cette concentration a favorisé le développement de plusieurs maladies plus ou moins graves dont le chancre coloré. Incurable, il est apparu à Lyon en 1992 et son traitement par éradication systématique des sujets atteints est rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

De plus en plus de Français sont aujourd'hui soumis à des problèmes d'allergies. La pollution de l'air des villes contribue en effet à sensibiliser les populations qui développent des allergies à de nombreux agents (acariens, poussières, alimentation, pollens de plantes herbacées ou d'arbres). Parmi ces agents allergènes, les pollens produits par les arbres doivent donc être pris en compte. Toutes les essences ne causent pas pour autant des allergies. Les pollens les plus irritants proviennent majoritairement d'essences indigènes présentes en grand nombre dans notre environnement et dont le pollen, très léger, peut être déplacé par le vent sur des centaines de kilomètres (bouleaux, peupliers, aulnes, frênes, pins, chênes). La question d'allergies liées aux arbres est donc complexe à prendre en compte car elle dépasse le cadre de la gestion territoriale du patrimoine arboré. Il est possible et souhaitable d'agir à deux niveaux : dans la conception des projets, en tenant compte du potentiel allergène des essences et en minimisant l'utilisation et surtout la concentration des essences les plus problématiques

Le jardin de la Grappinière, le parvis de l'Hôtel de Ville, les arrières du Centre Culturel Communal Charlie Chaplin sont autant d'opérations qui illustrent la volonté de la municipalité d'augmenter la place du végétal dans la ville.

Une ville arborée et durable nécessite l'adhésion des habitants.

Afin d'accroître le nombre d'arbres plantés annuellement dans notre ville, il est proposé l'opération «une naissance, un arbre » qui donne l'opportunité à tout nouveau-né, à partir de 2022, de parrainer un arbre.

La municipalité offre ainsi la possibilité aux Vaudaises et aux Vaudais de participer activement à l'accroissement du patrimoine arboré de la ville, de deux manières :

- le parrainage par l'enfant d'un arbre, planté par la Ville dans l'espace public.
- le parrainage par l'enfant d'un plant d'arbre, offert par la Ville, que la famille pourra planter sur un espace privé.

Quel que soit le mode de plantation choisi, les arbres sont des variétés locales, adaptés à l'évolution climatique.

Devant chaque arbre planté par la Ville, sera apposée une plaque indiquant son essence, ainsi que le prénom et la date de naissance de l'enfant.

Les habitants viendront ainsi à leur échelle contribuer à la préservation de notre

environnement.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs

ID : 069-216902569-20221110-V_DEL_221110_12-DE

- approuver la mise en place de l'action « un arbre – une naissance » à compter de l'année 2022,
- autoriser Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette action.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver la mise en place de l'action « un arbre – une naissance » à compter de l'année 2022 ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette action.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Frédéric KIZILDAG , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Nordine GASMI , Carlos PEREIRA , David LAÏB , Mustapha USTA , Maoulida M'MADI , Christine BERTIN , Audrey WATRELOT , Richard MARION , Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 novembre 2022.



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221110-V_DEL_221110_12-DE